

ACCORD SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE
entre
le Canada et
Antigua et Barbuda

Le Gouvernement du Canada

et

le Gouvernement d'Antigua et Barbuda,

Résolus à coopérer dans le domaine de la sécurité sociale,

Ont décidé de conclure un accord à cette fin, et

Sont convenus des dispositions suivantes :